
Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 20 janvier 2025)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

**Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement
d'un montant total de 6'890'000 francs pour la période 2026-2029**

La commission parlementaire Prestations sociales,

composée de M^{mes} et MM. Fabienne Robert-Nicoud, présidente, Claudine Geiser, vice-présidente, Patricia Sörensen, Sloane Studer, Océane Musitelli-Taillard, Blaise Courvoisier, Marina Schneeberger, Jean-Marie Rotzer, Barbara Blanc, Damien Schär et Jennifer Hirter,

soutenue dans ses travaux par M^{me} Alexandra Bréa, assistante parlementaire,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Travaux de la commission

La commission Prestations sociales a examiné ce rapport lors de ses séances des 14 février et 1^{er} avril 2025.

La cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), la cheffe de service et un chargé de planification du service d'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA) ont participé aux travaux de la commission.

Commentaire de la commission

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation détaillée de la part de la cheffe du département et des représentants du SAHA afin d'expliquer le cadre légal du projet et son contexte, de donner un état des lieux du dispositif de prestations et des facteurs d'influence de l'offre à planifier, d'exposer les axes stratégiques du Conseil d'État et d'aborder les résultats ainsi que les projections financières.

Suite à cette présentation, les commissaires ont pu poser de nombreuses questions, principalement par écrit, auxquelles il a été répondu de manière détaillée. Leurs interrogations ont notamment porté sur le droit à l'autodétermination, sur la prise en charge des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative avant l'âge de l'AVS ainsi que celles atteignant l'âge AVS en bonne santé mais avec des besoins particuliers liés à leur handicap, sur le manque de lits en court séjour et le manque de places d'accueil de nuit, sur les difficultés en matière d'accompagnement et de maintien à domicile, sur la collaboration et les synergies existantes entre les différents dispositifs d'orientation, sur la mutualisation des ressources entre les institutions ou encore sur l'encadrement proposé dans les appartements protégés.

Les commissaires ont également exprimé des préoccupations quant aux risques liés à la décision de limiter l'augmentation des places en hébergement ou de fermer des institutions dans le but d'augmenter les moyens pour la prise en charge ambulatoire. Sur ce point, le

département a précisé qu'il n'y a pas eu de suppression de places ou d'institution depuis la fermeture, en 2018, de 20 places à Pontareuse.

Dans tous les cas, une solution en adéquation avec les besoins et les aspirations des personnes est recherchée afin de parvenir à une issue la plus durable possible. Dans le cadre des projections de la planification 2025-2029, les diminutions de places évoquées dans le rapport sont principalement en lien avec des taux d'occupation de places en ateliers relativement bas et une optimisation du nombre de places pour atteindre un taux d'occupation plus soutenable financièrement. Ainsi, la diminution de ces places n'implique pas une diminution des bénéficiaires qui y auraient accès.

Suite à une question d'un commissaire, le département a rappelé la distinction entre le compte de résultats et le crédit d'engagement et a apporté des précisions concernant les conséquences financières du projet. Au niveau du compte de résultats, une augmentation des charges prévisibles d'un peu moins de 10 millions de francs a été identifiée à l'horizon 2029. Ces montants ne sont pas sollicités dans le cadre du présent rapport, mais devront être intégrés et arbitrés lors des prochains exercices budgétaires concernés. Le crédit d'engagement de 6'890'000 francs est, quant à lui, sollicité pour soutenir des projets d'investissements et le développement de projets pilotes d'inclusion.

Une commissaire a tenu à souligner que la collaboration et les synergies entre le SAHA et le service de la santé publique (SCSP) devraient encore être renforcées en ce qui concerne les adultes arrivant à l'âge de la retraite. La cheffe du département a répondu que le dispositif est pensé en fonction des étapes de vie et qu'il existe aujourd'hui déjà un lien étroit et régulier entre le SCSP et le SAHA. Des groupes de travail ont été constitués et des rencontres bilatérales ont lieu au niveau opérationnel. Le service collabore également avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et l'office d'enseignement spécialisé (OES). Le Conseil d'État considère que, ces dernières années, le dispositif en place a fait de grands pas en matière de transparence. Il ajoute qu'un catalogue des prestations des institutions a été constitué et que le site maplace.ch recense les places disponibles.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant total de 6'890'000 francs pour la période 2026-2029, tel que proposé par le Conseil d'État.

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant total de 6'890'000 francs pour la période 2026-2029, tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport par voie électronique le 8 mai 2025.

Motions dont le Conseil d'État propose le classement

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion interpartis [19.130](#), du 22 mars 2019, « Pour une véritable planification de l'offre en institutions sociales pour adultes ».

Dans le cadre des discussions menées au sein de la commission au sujet de la proposition de classement de la motion [20.107](#), le département a expliqué que, suite au dépôt de cette motion, une réflexion a été initiée avec les Perce-Neige afin d'offrir une solution d'urgence aux familles. Le foyer d'accueil temporaire ou en urgence pour adultes (FATU) a été ouvert en 2022 et il figure dans le catalogue de prestations. Si les Perce-Neige réservent cette prestation aux personnes qui ont déjà une activité de jour au sein de l'institution, afin de pouvoir mieux adapter la prise en charge aux besoins, la volonté du département est de pouvoir à futur étendre l'accès à cette prestation aux personnes qui ne sont pas encore bénéficiaires des Perce-Neige. Il est également souligné que la méthodologie utilisée dans le cadre de la planification prend en compte la problématique des durées d'attente pour entrer dans les institutions, avec la volonté de les réduire.

Par 10 voix et une abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion du groupe socialiste [20.107](#), du 17 janvier 2020, « Pour soulager les familles vivant avec un adulte présentant un handicap mental à domicile et leur permettre de continuer à assumer leur prise en charge ».

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion de la commission Santé [23.182](#), du 8 mars 2023, « Vers une plus grande synergie des dispositifs d'orientation sanitaires et sociaux en faveur des personnes fragilisées ».

Neuchâtel, le 8 mai 2025

Au nom de la commission

Prestations sociales :

La présidente,

F. ROBERT-NICOUD

Le rapporteur,

D. SCHÄR